## ضابطة تصميم النمو REGLEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

ZONES					
DESIGNATIONS	Représentations graphiques	Largeur minimale de la façade	superficie minimale des lots	Hauteur maximale des constructions	Superficie constructible et dispositions complementaires
HABITAT DENSE +	HE	10m	100m²	11.50m (R+2)	- Patio 12m² (4 x 3) avec vue directe minimale de 4r pour les pièces habitables; - Si les cours servent uniquement pour l'éclairage et l'aération des cuisines, leurs dimensions peuvent être ramenées à 3m x3m
	n i	<b>D1</b> 10m	150m²	8m (R+1)	Recul minimal de : * 4m par rapport aux voies * 5m par papport au fond de la parcell
HABITAT MONOFAMILIAL		<b>D2</b> 16m	400m <sup>2</sup>	8m (R+1)	Recul minimal de : * 4m par rapport aux voies
ZONE D'ACTIVITES	ZA	8m	100m²	8m (RDC+1)	le rdc doit être reservé uniquement aux activités artisanales
ZONE TOURISTIQUE ET RCREATIVE	ZTR	30m	2500m <sup>2</sup>	8m (RDC+1)	Réservée aux activités touristiques et récréatives. Surface constructible max: 35 % de la surface totale du La superficie et la largeur minimale des parcelles sont respectivement 500m² et 20m de large 5 m de recul par rapport aux voies publiques 5 m de recul par rapport aux riverains.
ZONE AGRICOLE	· RA	30m	<del>2</del> 500m²	8m (RDC+1)	Construction sur 1/10 maximum du lot Recul minimal de : * 10m par rapport aux voies  + 5m par papport aux riverains
ZONE DE BOISEMENT	RB O		NEANT		Zone de boisement, toute construction est interdite sauf celles necessaires à l'animation et l'entretien d site de boisements.
ZONE NON AEDIFICANDI			NEANT		Toute construction y est interdite
ÎMMEBLE R+3	B3	12m	120m² +	15.50m	-La zone B3 est prévue pour l'habitat, les bureaux, les commerces, l'artisanat, les équipements administratifs et hôteliers.  - La largeur minimale des cours 4.5 m;  - La hauteur sous plafond du RDC 5 m;  - Sont interdits dans la zone B3:  - Les établissements industriels de 2 et 3 cmc catégorie;  - Les dépôts de plus de 500m2;  - Les constructions à caractère provisoire, les camping les caravanings;  - L'ouverture et l'exploitation de carrières.